RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 18418
Numéro SIREN : 518 685 540
Nom ou dénomination : LIWIO

Ce dépôt a été enregistré le 18/11/2013 sous le numéro de dépôt 103025



1310312801

DATE DEPOT :	2013-11-18
NUMERO DE DEPOT :	2013R103025
N° GESTION :	2013B18418
N° SIREN :	518685540
DENOMINATION :	LIWIO
ADRESSE :	10 à 18 Villa Saint Michel 75018 Paris
DATE D'ACTE :	2013/11/01
TYPE D'ACTE :	RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
NATURE D'ACTE :	

RJ 1/11/13

Fiabilis Compta
Christel Ordonez
99, boulevard Henri Barbusse
91210 DRAVEIL
06.80.55.14.71
Inscrite sur la liste des commissaires aux comptes du ressort de la cour d'appel de Paris
SIRET 75086052000022

13B18418

Greffe du tribunal de commerce de Paris
Acte déposé le :
18 NOV. 2013
Sous le N° : 103025

LIWIO
Société à responsabilité limitée
Au capital de 30.000 euros
10 à 18 Villa Saint-Michel
75018 PARIS
RCS PARIS 518 685 540

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société LIWIO, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée.

Aux associés,

En ma qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision de l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2013, j'ai établi le présent rapport afin :

– de vous présenter mon analyse de la situation de votre société ;

– de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- les derniers comptes annuels arrêtés en date du 30 juin 2013, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 347.020 euros, en croissance de 138% par rapport à l'exercice précédent, un bénéfice net de 47.172 euros, en progression de 158% au regard de celui de l'exercice N-1, des capitaux propres de 146.623 euros et un endettement de 67.000 euros correspondant à une avance OSEO.

- il n'a pas été établi de situation intermédiaire postérieure aux derniers comptes annuels. Aucun élément susceptible de laisser apparaître une dégradation de l'activité n'a été porté à notre connaissance.

Mission du commissaire à la transformation

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

– à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

– à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Il n'a pas été porté à ma connaissance d'avantage particulier.

Fait à Draveil, le 1er novembre 2013

Christel ORDONEZ
Commissaire aux comptes et à la transformation

